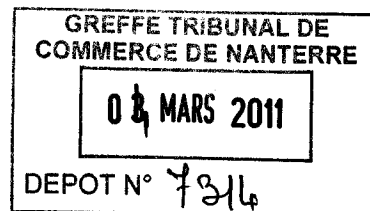


Extension objet

APAGE



Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 10 Rue Paul Bert 92 000 Nanterre
523 751 444 R.C.S. NANTERRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 FEVRIER 2011

L'An deux mille onze,
et le 22 Février
à 10 heures

Les associés de la société APAGE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros divisé en 1 000 actions de 10 € chacune, dont le siège social est 10 rue Paul Bert 92 000 Nanterre, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 523 751 444 (2010 B 049 17), se sont réunis au 130-134 Boulevard de Verdun – 92400 COURBEVOIE en Assemblée Générale Extraordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par lettre remise en mains propres.

L'Assemblée est présidée par Madame Pascale RENOU, Présidente.

La Présidente constate que sont présents ou représentés

- Madame Pascale RENOU	propriétaire de	600 actions
- Monsieur Conrad RENOU	propriétaire de	100 actions
- Monsieur Gérard PICAULT	propriétaire de	200 actions
- La SA JM Contrôles et Conseils	propriétaire de	100 actions

représentée par son Directeur Général
Monsieur Guy-Joël Draï

Total des actions représentées

1 000 actions

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée , elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente .

- le rapport de la Présidente sur les résolutions soumises à l'Assemblée ,
- les projets de statuts issus du projet d'extension de l'objet social de la Société à l'activité de commissaire aux comptes
- la feuille de présence.

La Présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant .

- Lecture du rapport de la Présidente sur les modifications statutaires proposées,
- Adjunction de l'activité de commissaire aux comptes,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner à la Présidente pour demander l'inscription de la Société sur la liste des commissaires aux comptes de la Compagnie régionale de Versailles,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Présidente, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes .

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'ajouter à l'objet social de la société APAGE l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité* des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés autorise la Présidente à demander l'inscription de la société APAGE sur la liste des commissaires aux comptes de la Compagnie régionale de Versailles.

Cd
Celle résolution est adoptée à *l'unanimité* .. des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée des associés décide de modifier les articles 1, 2, 3, 6, 8, 9, 14, 15 et 16 des statuts et approuve les statuts modifiés ci-annexés.

Cd
Celle résolution est adoptée à *l'unanimité* des associés présents ou représentés. *[Signature]*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés confère tous pouvoirs à la Présidente pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions qui précèdent.

Cd
Celle résolution est adoptée à *l'unanimité* des associés présents ou représentés. *[Signature]*

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

[Signature]
Pascale RENO

[Signature]
Gérard PICAULT

[Signature]
Conrad RENO

[Signature]
JM Contrôles et Conseils
Représentée par
Guy-Joël DRAI